



ATTEINTE VIE PRIVE

Par MEAUD

Bonsoir,

Voilà j'ai eu un souci de règlement de loyer, J'ai toujours tenu au courant mon propriétaire de mon changement d'adresse et numéros de portable.

Aujourd'hui la situation est sur le point d'être régularisée mais ils se sont permis de téléphoner a plusieurs agences de mon ancien employeur en dévoilant nos différents, un peu embarrassant étant dans le domaine financier .

Leur agissement et les propos tenus en mon égard on des répercutions sur ma vie professionnel.

Quel solution s'offre a moi?

Cdt

Par john65

Bonjour,

A ma connaissance, un propriétaire a le droit de contacter l'employeur d'un locataire pour vérifier certaines informations, par exemple que le contrat de travail est réel et n'a pas été falsifié.

En revanche, ce que semble avoir fait votre propriétaire est de la diffamation, ce qui est une infraction pénale.

Si les répercutions sont avérées et faciles à démontrer, vous devriez engager des poursuites